

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 19859 Numéro SIREN : 444 786 511 Nom ou dénomination : GRDF
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2019 sous le numéro de dépôt 47132

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-04-2019

N° DE DEPOT : 2019R047132

N° GESTION : 2002B19859

N° SIREN : 444786511

DENOMINATION : GRDF

ADRESSE : 6 rue Condorcet 75009 Paris

DATE D'ACTE : 16-04-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire

GRDF
Société anonyme au capital de 1 800 745 000 Euros
Siège social : 6, rue Condorcet - 75009 PARIS

444 786 511 RCS PARIS

EXTRAIT PROCES-VERBAL N°01/19
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le mardi seize avril à quatorze heures, les actionnaires de la société GRDF se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'administration adressée à chacun d'eux dans les délais légaux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les membres de l'Assemblée, tant à titre personnel que comme mandataire.

Le bureau est ensuite constitué.

L'Assemblée est présidée par M. Jean-Marc LEROY en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La Société ENGIE, représentée par M. Didier HOLLEAUX et M. Antony LALO actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Véronique BEAUCOURT est désignée comme secrétaire de la séance.

La feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents, représentés possèdent 180 074 500 d'actions sur les 180 074 500 d'actions composant le capital social et ayant le droit de vote, soit 100 % des voix.

Sont également présents:

M. Olivier BROISSAND : Commissaire aux comptes/ Cabinet Deloitte & Associés
M. Edouard SAUVAGE : Directeur Général de GRDF
M. Thierry JOURNET : Représentant du CCE
M. Patrick POLCHI : Responsable de la conformité

Le Président constate que le quorum requis par la loi pour les assemblées générales ordinaires est atteint : les actionnaires présents ou représentés possédant plus du cinquième des actions composant le capital social et ayant droit de vote (L.225-98 , al.2 C.com.).

Le Président indique avoir déposé sur le bureau, pour être mis à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le rapport du Conseil d'administration du 26 février 2019 relatif à la nomination du Commissaire aux comptes titulaire,
- les projets de résolutions,
- la liste des administrateurs,
- les statuts actuels de la Société.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et affectation du résultat
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce et approbation de ces conventions
- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence
- Nomination du Commissaire aux comptes titulaire
- Pouvoirs à conférer pour les formalités

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après un échange des vues, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet aux voix les résolutions suivantes, après avoir rappelé que la majorité requise est de la moitié au moins des voix des actionnaires présents ou représentés pour les résolutions à caractère ordinaire.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration intégrant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration :

- constate que le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève à 143 116 327,11 euros,
- décide, conformément à l'article L.232-10 du Code de commerce, d'affecter un vingtième du bénéfice à la réserve légale, soit un montant de 7 155 816,36 euros,
- constate en conséquence que le bénéfice distribuable de l'exercice 2018, après prise en compte du report à nouveau créditeur de 72 462 064,64 euros, s'élève à 208 422 575,39 euros
- décide de verser aux actionnaires, à titre de dividendes prélevés sur le bénéfice distribuable de l'exercice clos, un montant de 70 229 055 euros,
- et décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable, soit 138 193 520,39 euros au poste « Report à nouveau ».

Le dividende par action est de 0,39 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 30 avril 2019.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'élèvent à 3 740 918 682,88 euros .

En application de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate en outre qu'au titre des 3 derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

- Exercice 2015 : néant
- Exercice 2016 : 268 311 005,00 euros
- Exercice 2017 : 72 029 800,00 euros

Cette résolution est approuvée à la majorité des voix (3 voix contre des administrateurs élus par les salariés)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, approuve les conclusions de ce rapport et la convention mentionnée qui a pris fin le 1^{er} septembre 2018.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, nomme le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, 6, place de la Pyramide 92 908 Paris la Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES a fait savoir préalablement qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoir à conférer pour les formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et particulièrement à la GAZETTE DU PALAIS, domiciliée 12, rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Paris le 16 avril 2019

Jean- Marc LEROY
Président du Conseil d'administration



DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-04-2019

N° DE DEPOT : 2019R047132

N° GESTION : 2002B19859

N° SIREN : 444786511

DENOMINATION : GRDF

ADRESSE : 6 rue Condorcet 75009 Paris

DATE D'ACTE : 26-02-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Fin de mission de commissaire aux comptes titulaire

GRDF
Société anonyme au capital de 1 800 745 000 Euros
Siège social : 6, rue Condorcet - 75009 PARIS

444 786 511 RCS PARIS

EXTRAIT PROCES-VERBAL N°01/19

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 26 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le mardi vingt-six février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'administration de la société GRDF se sont réunis au siège social, 6 rue Condorcet, 75009 Paris, sur convocation de leur Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-Marc LEROY	Président du Conseil d'administration
ENGIE représentée par Monsieur Didier HOLLEAUX	Administrateur
CELIZAN représentée par Madame Claire TUTENUIT	Administrateur
GDF International représentée par Madame Dominique BOURGEON	Administrateur
SFIG représentée par Monsieur MARTIN JAHAN de LESTANG	Administrateur
COGAC représentée par Monsieur Xavier PERRET	Administrateur
Madame Françoise THIEBAULT	Administrateur indépendant
Monsieur Christian PIERRET	Administrateur indépendant
Monsieur Eric BEUSSON	Administrateur élu par les salariés
Monsieur Antony LALO	Administrateur élu par les salariés
Monsieur Christophe LIME	Administrateur élu par les salariés

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Anne-Florie CORON	Commissaire du Gouvernement
Monsieur Olivier BROISSAND	Commissaires aux comptes Cabinet DELOITTE & ASSOCIES
Monsieur Thierry JOURNET	Représentant du CCE
Monsieur Edouard SAUVAGE	Directeur Général
Monsieur Patrick POLCHI	Responsable de la conformité
Madame Véronique BEAUCOURT	Secrétariat du Conseil
Madame Marie-Françoise L'HUBY	GRDF
Monsieur Frédéric MARTIN	GRDF
Monsieur Stéphane LEJEMBLE	GRDF
Monsieur Sylvain JEAN	GRDF
Madame Clotilde PARIS	GRDF

} Pour les parties
les concernant

ABSENTS ET REPRESENTES

Mme Catherine COUSINARD, représentant permanent de SOPRANOR, Administrateur, a délégué ses pouvoirs à Mme Dominique BOURGEON, représentant permanent de GDF International, Administrateur.

M. Didier HOLLEAUX, représentant permanent d'ENGIE, Administrateur, rejoint le Conseil à 15 h 30 et avait donné pouvoir à M. Jean-Marc LEROY pendant son absence.

Mme Françoise THIEBAULT quitte le conseil à 18 h 00 et donne pouvoir à M. Christian PIERRET pour la représenter.

M. Jean-Marc LEROY préside la séance.

Le Président constate que le quorum est atteint, 10 administrateurs sur 12 étant présents, et que le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la réunion est ensuite rappelé :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27/11/2018
- Sécurité industrielle/santé sécurité :
 - point sur l'accident de la rue de Trévise le 12/01/2019 à Paris
 - bilan 2018 et perspectives 2019
- Orientations stratégiques de GRDF en 2019
- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Rapport du Président du Comité d'audit et des comptes
- Budget prévisionnel 2019 et arrêté des documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L.232-2 du code de commerce
- Rapport du Président du Comité d'audit et des comptes
- Orientations financières à 3 ans
- Autorisation donnée au Directeur Général de consentir des cautions, avals et garanties

- Arrêté du rapport de gestion
 - Nomination du Commissaire aux comptes titulaire
 - Convocation de l'Assemblée générale ordinaire : ordre du jour et texte des résolutions
 - Situation de l'Entreprise
 - Proposition du comité des rémunérations
 - Nomination des membres des comités
 - Questions diverses.
-

X. NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Mme Clotilde PARIS rappelle que le Cabinet DELOITTE et son suppléant le Cabinet BEAS ont été nommés Commissaires aux comptes de GRDF par l'Assemblée générale du 4 septembre 2014, en remplacement du Cabinet MAZARS et du suppléant, démissionnaires, et ce pour 5 ans, durée résiduelle de leur mandat.

Le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant s'achèvera ainsi à l'issue de l'Assemblée générale du 16 avril 2019.

Depuis 2016, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'est plus obligatoire si le commissaire aux comptes titulaire est une personne morale pluripersonnelle (C. com. art. L 823-1 modifié par la loi Sapin 2 du 9-12-2016). En conséquence, aucun commissaire aux comptes suppléant ne sera désigné.

GRDF doit donc renommer cette année son commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices, durée légale d'un mandat de commissariat aux comptes, mandat qui prendra effet à compter de l'AGO du 16 avril 2019 jusqu'à l'AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

GRDF a organisé, selon les textes en vigueur, une procédure de publicité et de mise en concurrence afin de désigner un commissaire aux comptes titulaire.

Mme Clotilde PARIS présente l'appel d'offres lancé par GRDF et ses résultats.

Le Président propose au Conseil d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil d'administration

- entérine la proposition du Comité d'audit et des comptes du 14 février 2019, et, en conséquence,
- propose la nomination du Cabinet DELOITTE & ASSOCIES en tant que Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat d'une durée de 6 ans qui s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- décide de convoquer une Assemblée générale afin de procéder à la nomination du Commissaire aux comptes titulaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

- **POUVOIRS A CONFERER POUR LES FORMALITES**

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et particulièrement à la GAZETTE DU PALAIS, domiciliée, 12 rue de la Chaussée d'Antin 75 009 Paris, à l'effet d'effectuer tous dépôts et publications nécessaires et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Extrait certifié conforme
Paris le 16 avril 2019

Edouard Sauvage
Directeur Général de GRDF

